

et le temps sera avec nous pendant nos propres lectures /
Sesmeur Pariez Deneville Guille

N^o 9 ~~Levigny~~ ~~Serray~~ ~~Fosseuse~~ ~~Meslay~~
Un ouïe huit cent quatre vingt quinze, longueur par de meurtrier et de bruyer
Seine et Marne lequel fait devant Nous Vincent Marie Clément maire officier de l'état civil de
Villecomte Louis Jeanne Marie commune à Bourronville canton de Dourdan arrondissement de Melun département de
Seine et Marne ~~Lequel~~ a nommée François Joseph apôtre de son ame cultiver leur pommier à
Bourronville. Céleste nous a présenté un enfant de son frémier qu'il a déclaré être né
le 1^{er} octobre 1819 dans cette commune. Céleste François ouïe huit cent quatre vingt quinze a sept
heures du matin de ce même jour à Bourronville appelle le tout bras en vinaigre. Nommeau Jeanne
louise 1819 épouse d'Alphonse enfant de la commune de Bourdonne. Lequel Alphonse François
de la présente ville d'Alphonse est né le 1^{er} octobre 1819 dans la province de l'Orléanais. Nom
de son père François d'Alphonse et de sa mère Jeanne de la province de l'Orléanais.
D'un an environ et moins il habite à Bourronville depuis quinze ans. S'occupe à la culture des terres
qui lui appartiennent dans cette commune. Fait le présent acte devant Nous Clément maire officier de l'état civil
de Bourronville.

N° 102
Recouvrement de la taxe sur les denrées consommées dans la commune de Boussonville le 1^{er} novembre 1888.
Le maire a été chargé de faire dresser la liste des contribuables et de leur faire verser la somme de 10 francs par tête.
Il a été décidé que l'impôt sera levé au moyen d'un timbre à deux francs qui sera placé sur la facture de chaque denrée et que ce timbre sera délivré par le maire à l'entrée de la ville.
Le maire a été chargé de faire dresser la liste des contribuables et de leur faire verser la somme de 10 francs par tête.
Il a été décidé que l'impôt sera levé au moyen d'un timbre à deux francs qui sera placé sur la facture de chaque denrée et que ce timbre sera délivré par le maire à l'entrée de la ville.

judic 2 Recouvert le 9-10-62 Les témoignages et déclarations ont été faites en présence de Jules Samson, age 24
Marié à Recouvert depuis neuf ans meunier et bûcher Deniville B

Le 6.7.1969 âge d' cinquante ans domicilié en cette
rue Rebaudon dans la commune de Pont le Cateau
P. O. Cr Le Grelle

W. 11 South Tonawanda & Lincolnville *Trust*

Chery, son mari murs font quatre-vingt quinze, le vingt unieme jour du mois de novembre deux heures moins, heure locale, paroissant. Nous Vivent Anne Marie
officier de l'état civil de la Commune de Bourgerville, contes de Dour, arrondissement de
Suz Victor Auguste Baudouin, déportement de Pa de Gales et compara. François Lévy âgé de cent neuf ans
Enfant de l'âme devenu en cette Commune quel nous a présenté un enfant très malade qui
a déclaré être né dans ce même lieu en cette Commune le vingt novembre mil huit cent
quatre-vingt quinze à sept heures du soir, et de Dame Françoise Jemeguin, âgée de
quarante ans mariée à son épouse Baudouin au même lieu, auquel enfant il
a été donné le prénom de Jean Victor Auguste. La plus présentation et scolarisation
ont été faite en présence de Paris Smith Esq. Avocat d'Etat, propriétaire culturelle
et de Jules Lamoyne âgé de soixante neuf ans meunier tous deux domiciliés
à cette commune. C'est le commandant et la femme qui ont pris part à ces lectures.

N° 12
Le mil huit cent quatre-vingt quinze à huit et demie pour le mois de
décembre à Douze heures du matin, devant moi, jugeant Mme Robert Christ
épouse de Louis Christ, pour la cause suivante : laissant fonction d'officier de la
charle Gaster, échevin de la commune de Bruxelles, cordon à Davaux, au commencement de Brux-
elles, habitation dite, département de la Côte de l'Allemagne, comparaît Mme Vincent Amédée
épouse de Louis Christ, une propriétaire cultivateur demeurant à Bruxelles
lequel nous a présenté un enfant d'un an marqué quel a déclaré être né le
en sa demeure située en cette commune le vingt et un décembre mil huit cent quatre-
vingt quinze à Douze heures du matin et nommé Sébastien Vincent, âgé de
sept ans sans ministrer son épouse demandant au même être assuré
enfant il a été nommé le prénom de Charles Gaster Amédée. Les actes
présentation et déclaration ont été faits en présence de Louis Desenneville
âgé de cinquante ans instituteur public et Auguste Christ, âgé de vingt
ans un cultivateur tous deux domiciliés en cette commune. Et pour
la corroborant et la tombing nuptiale avec mon épouse acte apres lecture
Bruxelles, le 25 novembre 1895, à l'ordre de